nous préférons nous y opposer dès le principe plutôt que de devoir

porter remède à une maladie déjà invétérée.

En conséquence, après avoir mûrement devant Dieu, pesé et considéré la chose, pour ne point faillir aux devoirs sacrés de Notre charge, Nous enjoignons aux évêques et aux Supérieurs généraux d'Ordres et d'instituts religieux, leur faisant une grave obligation de conscience, de veiller avec le plus grand soin à ce qu'on ne soutienne point les doctrines de ce genre dans les classes, dans les réunions ou par quelques écrits que ce soit, ni qu'on les enseigne de quelque facon que cè soit aux clercs ou aux fidèles.

Les professeurs d'Instituts ecclésiastiques se rappelleront qu'ils ne peuvent, avec tranquilité de conscience, exercer l'office de professeur qui leur est confié, que s'ils acceptent religieusement et gardent exactement dans leur enseignement, les normes de pensée que Nous

avons statuées. Et comme ils doivent respect et soumission au

magistère de l'Eglise, en leur travail de chaque jour, ils doivent aussi

en imprégner l'esprit et le cœur de leurs disciples.

Qu'îls cherchent, certes, de toutes leurs forces à concourir au progrès des sciences qu'ils enseignent, mais qu'ils se gardent aussi d'outrepasser les limites que Nous avons établies pour défendre la vérité de la foi et de la doctrine catholique. Dans les questions nouvelles que la culture moderne et le progrès rendent actuelles, qu'ils apportent leurs recherches les plus diligentes, mais avec la prudence et la circonspection qui conviennent; enfin, qu'ils se gardent de croire par un faux « irénisme » qu'on peut obtenir un heureux retour des dissidents et des égarés à l'Eglise si on n'enseigne pas à tous, sincèrement, toute la vérité qu'enseigne l'Eglise, sans aucunes corruption et sans aucune diminution.

Fondé sur cette espérance, que votre zele pastoral ravive comme gage des dons du ciel et comme signe de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur, à tous, à vous-mêmes, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 août 1950, douzième année de Notre Pontificat. PIUS PP. XII.

EST DEMANDÉ pour le le la janvier par l'Ecole d'Agriculture, Pouillé, Les Pontsde-Cé, ménage cinquantaine : femme cuisinière; homme susceptible conduire auto et s'occuper basse-cour; logé, nourri. Sérieuses références. Ecrire au Directeur.

POUR RÉÉDUCATION de la parole des bègues et enfants retardés. S'adressser à M^{11e} Marie Lucas, 5, rue Boileau, Nantes.



A LA GERBE D'OR

MAISON FONDÉE EN 1860

Le Temps passe... la renommée reste

G. RICHARD

31, Rue Saint-Laud (Angle rue de la Roë)

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE Grand choix de cadeaux de Fin d'année Montres Suisses de précision